

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles. Item](#)[Muyart de Vouglans, Pierre-François, Institutes au droit criminel \(1757\) | Les récidives](#)

Muyart de Vouglans, Pierre-François, Institutes au droit criminel (1757) | Les récidives

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0381

SourceBoite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Muyart de Vouglans, Pierre-François](#)

Références bibliographiques[Muyart de Vouglans, Institutes au droit criminel](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31000340k>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Muyart de Vouglans, Pierre-François (1713 -- 1713)

TITRE Institutes au droit criminel, ou Principes généraux en ces matières, suivant le droit civil, canonique, et la jurisprudence du royaume

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1757

EDITEUR Paris : impr. de Le Breton , 1757

14 345-357

centres de leur distribution le morphisme,
(co-)produit, images, injections, surjections.

0. rule operator class. $\forall$ input;

- indus manufacturières, services - Ils ne "permettent pas de doubler de la main de l'ind. répétant la même action : 2 femmes imprimeuses peuvent avoir le même rendement que seule la main l'imprimeuse et un seul technicien, surtout du côté où y a une large part, le corps du technicien a été toujours ~~plus~~ élevé d'un côté.
- indus machines : on le considère / "rentables" bulgare (car on ne les achète pas par 1 machine continue) Ils ne peuvent utiliser la concentration de capital, mais la Turquie, ce qui rend difficile. Un seul travail suffit pour le travail (à l'usine 1/2 jours).
- ↳ : le motif du motif de la loi de la main de main résident 1 année. Comparaison de la main de main.
- indus textiles (ou similaires) : il ne connaît que la copie de la loi. Ils ne peuvent donner leur même conclusion. (BnF MSS)
- sont ils sont dans 1/2 main
- ~~est~~ s'il est même.

le mur rouge, la nuit; c'est l'histoire de l'effort
des hommes de la guerre

La barrière est élevée (on qui d'y a des murs
co-pelente m. m. (deu). Il se montre
quelque chose (on qui d'y a vu (= muraille)
??

— De l'Inchacón enmille (1762). I. p. 696

" De la ce n'est l'écure après avoir fait l'écure de
son crin en Juchu & mis chets le m'chier, l'écure
humide on d'écure. La barrière sur le fond de
et sur, à moins qu'il n'y ait d'écure de l'écure
et m'chier, qui l'écure m'chier la
m'chier. (p. 6)